

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1324 portant ouverture des concours professionnels d'accès aux divers corps territoriaux des Postes et Télécommunications de la Côte Française des Somalis.

n° 1324

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 septembre 1964

Numéro JO
n° 10 du 01/11/1964

Date du numéro
1 novembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Un concours professionnel pour l'accession au grade d'asent Stagiaire du Corps territorial des Postes et Télécommunications est ouvert à l'Ecole du boulevard de Gaulle les 12, 13, et 14 octobre 1964, durant les après-midi à partir de 15 h. 30. Le nombre de places mises au concours est fixé à : 1° Agence stagiaire, branche technique : Service fil (annexe 12 de l'arrêté n° 61/35/SPCG).....1 2° Agent stagiaire, branche exploitation : a) Service général (annexe n° 10 de l'arrêté n° 61/ 35/SPCG, option A).....1 b) Service Exploitation des radiocommunications (annexe n° 10 de l'arrêté n° 61/35/SPCG, option B).....1 Les déclarations de candidatures, accompagnées des pièces réglementaires devront être déposées à la Direction de l'Office des Postes et Télécommunications. au plus tard le mercredi 7 octobre 1964, avant 17 h. 30. Un concours professionnel pour l'accession au grade de contrôleur stagiaire du Corps territorial des Postes et Télécommunications est ouvert à l'Ecole du boulevard de Gaulle les 20, 21, 22 et 23 octobre 1964, durant les après-midi à partir de 5h. 30. Le nombre de places mises au concours est fixé à : Contrôleur stagiaire, branche exploitation : a) Service général (annexe n° 6 de l'arrêté n° 61/ 35/SPCG, option A).....1 b) Service exploitation des radiocommunications (annexe n° 61/35/SPCG, option B)..... 1 Les déclarations de candidatures accompagnées des pièces réglementaires devront être déposées à la Direction de l'Office des Postes et Télécommunications, au plus tard le samedi 17 septembre 1964, avant 11 h. 30.